



La Chambre

CS CPM

Décembre 2020

Pour une année 2021 plus sereine,

Il est tentant de ne retenir de 2020 que les aspects négatifs : confinement, atteinte à la liberté, anxiété par rapport à l'emploi, perte de proches... Pour autant, il est à notre sens, primordial de retenir également les aspects positifs de 2020 : entraide, solidarité, temps différent partagé au sein du noyau familial... Il s'agit donc d'une expérience de vie dont il faut retirer les fruits pour l'avenir.

A l'échelon de notre commune, 2020, c'est également une nouvelle équipe de 15 conseillers avec la volonté d'avancer ensemble pour la commune, conscients que la diversité de nos profils est une chance pour appréhender les dossiers qui nous attendent :

- Amélioration énergétique et réfection de l'école maternelle
- Poursuite des réseaux d'eau du village
- Mise en place de jardinets individuels
- Travail communautaire autour de la résidence séniors et du pôle de santé
- Transfert de la régie d'électricité au syndicat Arc Energies Maurienne au 1 er janvier 2021

Et bien entendu, entretien de nos structures afin de favoriser leur pérennité.

Pour 2021, nous vous présentons nos meilleurs vœux

et souhaitons à vous et à vos proches la santé en priorité !

Mathilde SONZOGNI

Et l'ensemble du conseil municipal.



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le projet de plan particulier d'intervention de l'établissement PSM du 15 décembre 2020 au 15 janvier 2021. Durant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre ouvert en vue d'obtenir les observations du public sont déposés à la mairie et à la sous-préfecture de saint Jean de Maurienne aux jours et heures d'ouverture au public.

COLIS SENIORS CCAS

Charline Philippon et l'équipe du CCAS ont distribué 270 colis aux sages de la commune. Ces colis ont été élaborés avec des produits achetés chez les commerçants de La chambre Un grand MERCI aux bénévoles et élus qui ont contribué à la réussite de cette opération.



PASSAGE DU PÈRE NOËL



Le Père Noël et ses lutins sont passés :

- Par la salle de réception de la Mairie où se retrouvent nos petits écoliers chapeautés par DECLICC pour déjeuner cette année.
- Par l'école en coordination avec le Sou des Ecoles.

DEPARTS



Sandrine PROUST, secrétaire à la Régie d'électricité de La Chambre depuis 2015 a fait part dès le mois de juin de son souhait de rejoindre la commune de La Tour en Maurienne afin de n'avoir plus qu'un seul employeur. Nous avons convenu ensemble de décaler son départ à la fin de l'année. Nous tenons à la remercier pour son investissement dans la commune et lui souhaitons bon vent (et bonne réussite) dans ses nouvelles fonctions.



Anne VALY, adjudant à la brigade de la gendarmerie de La Chambre nous quitte, au bout de 14 ans pour rejoindre de nouvelles fonctions en région parisienne. Son engagement dans la durée permettait une bonne connaissance de notre communauté. Nous lui souhaitons ainsi qu'à son conjoint et ses enfants, une bonne continuation.

MARIAGE

Jean Baptiste BRUN et Sofia AZHAM se sont mariés le 14 décembre 2020 en petit comité pour respecter les directives sanitaires.



CAMPAGNE DE DEPISTAGE

Les 18/19 et 20 décembre, la commune au titre d'ancien chef-lieu de canton a accueilli un centre de dépistage antigénique mis en place sur sollicitation de la région en partenariat avec l'ARS. 25 bénévoles et 8 professionnels médicaux ont participé : Quelques 500 personnes sont venues se faire dépister et quelques positifs qui s'ignoraient ont ainsi pu s'isoler pendant que des consignes de respect des gestes barrière étaient rappelées à tous.



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La commission fleurissement a choisi les couleurs **ROSE/BLANC/VIOLET/JAUNE** pour la saison printemps été 2021. Nous vous invitons à privilégier cette harmonie de couleurs si vous le désirez.

La fontaine place de la liberté, a été mise en valeur avec des fleurs cet hiver, profitant de la coupure saisonnière de l'eau (gel). Cette installation étudiée par l'agent technique se compose d'un support en bois amovible sur lequel sont disposées les pensées. La fontaine retrouvera sa fonction originelle dès le printemps pour le plaisir de tous et notamment des coureurs.

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

A l'occasion de la parution du dernier bulletin municipal vous avez été interrogés sur l'extinction de l'éclairage public la nuit ; les résultats de ce sondage sont les suivants :

121 réponses, 96 pour, 24 contre, 1 retour nul.

Parallèlement à la consultation de la population quant à l'extinction de l'éclairage public la nuit, le conseil municipal a creusé le sujet :

- La configuration du réseau d'éclairage public de La Chambre ne permet pas l'allumage d'un lampadaire sur deux.
- Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences

ont montré que l’extinction nocturne n’augmente pas le nombre d’accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse. Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n’a été observée. Les effractions ont d’ailleurs lieu principalement en journée. Source SICECO.

- Une rencontre a eu lieu avec la DDT, la signalisation en place (nid d’abeille) est conforme à la réglementation et ne présente pas d’obstacle à l’extinction la nuit.
- La vidéosurveillance continuera à fonctionner.
- Le détail des commentaires est en ligne sur le site de la mairie.

Pour mémoire, l’arrêté ministériel sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses (27 décembre 2018) prescrit de nouvelles obligations réglementaires de gestion de l’éclairage et notamment l’article 2 qui définit des conditions temporelles pour trois moments d’allumage et d’extinction de l’éclairage : allumage en fin de journée, extinction (de nuit), et allumage au matin. Aucune condition temporelle d’extinction en début de journée en fonction du lever du soleil n’est donnée par l’arrêté. Source CEREMA

Où ? Cas général, sur tout le territoire	Installations d’éclairage auxquelles les dispositions s’appliquent	Allumage (icône = au plus tôt au coucher du soleil)	Extinction (de nuit) Au plus tard :	Allumage (matinal) Au plus tôt :
	Eclairages extérieurs (a) liés à une activité économique et situés dans un espace clos		 1h après la fin d’activité	 OU  à 7h du matin OU 1h avant le début d’activité
	Eclairage de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins (b)		 OU  à 1h du matin OU 1h après la fermeture des parcs et jardins	
	Éclairage des bâtiments non résidentiels (d)		 à 1h du matin	
	Éclairage intérieur des locaux à usage professionnel (d)		 1h après la fin d’occupation des locaux	 OU  à 7h du matin OU 1h avant le début d’activité
	Eclairage de vitrines de magasins de commerce ou d’exposition (d)		 OU  à 1h du matin OU 1h après la fin d’activité	 OU  à 7h du matin OU 1h avant le début d’activité
	Eclairage des parcs de stationnement (e) annexés à un lieu ou zone d’activité		 2h après la fin d’activité	 OU  à 7h du matin OU 1h avant le début d’activité
	Eclairage des chantiers extérieurs (g)		 1h après la fin d’activité	

Icônes créées par freepik et ibrandify/freepik

Cette mesure entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Il convient de préciser que cet arrêté permet un traitement différent de l'événementiel extérieur temporaire (illuminations de Noël, défilés...)

Au regard de ces éléments, le conseil municipal a voté le 7 décembre une période d'essai de 4 mois d'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin à l'issue de laquelle un bilan sera effectué. Cet essai débutera le 11 janvier 2021.

MAISON France SERVICES (anciennement MSAP)

Le centre social DECLICC est un lieu de vie pour les habitants du Canton de La Chambre. Dans ce cadre, la MFS permet aux personnes de trouver un lieu d'écoute et d'accompagnement dans leurs démarches administratives (santé, social, emploi, retraite, famille...). Cet accompagnement va de la simple information délivrée à l'aide en ligne. Selon les demandes, la MFS peut aussi vous mettre en relation avec différents partenaires. La MFS met à disposition un ordinateur pour les plus autonomes. Pour les autres il est possible de prendre un rendez-vous pour une aide personnalisée.



les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h, et de 14h à 17h

les mercredi et vendredi de 9h à 12h

Où ? 98 route de la combe 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES (permanences décentralisées sur rendez-vous à La Chambre hors contexte sanitaire actuel)

04 79 56 22 66

declicc.msap@orange.fr

TRAVAUX D'AUTOMNE 2020

Quelques photos valent mieux que des mots :

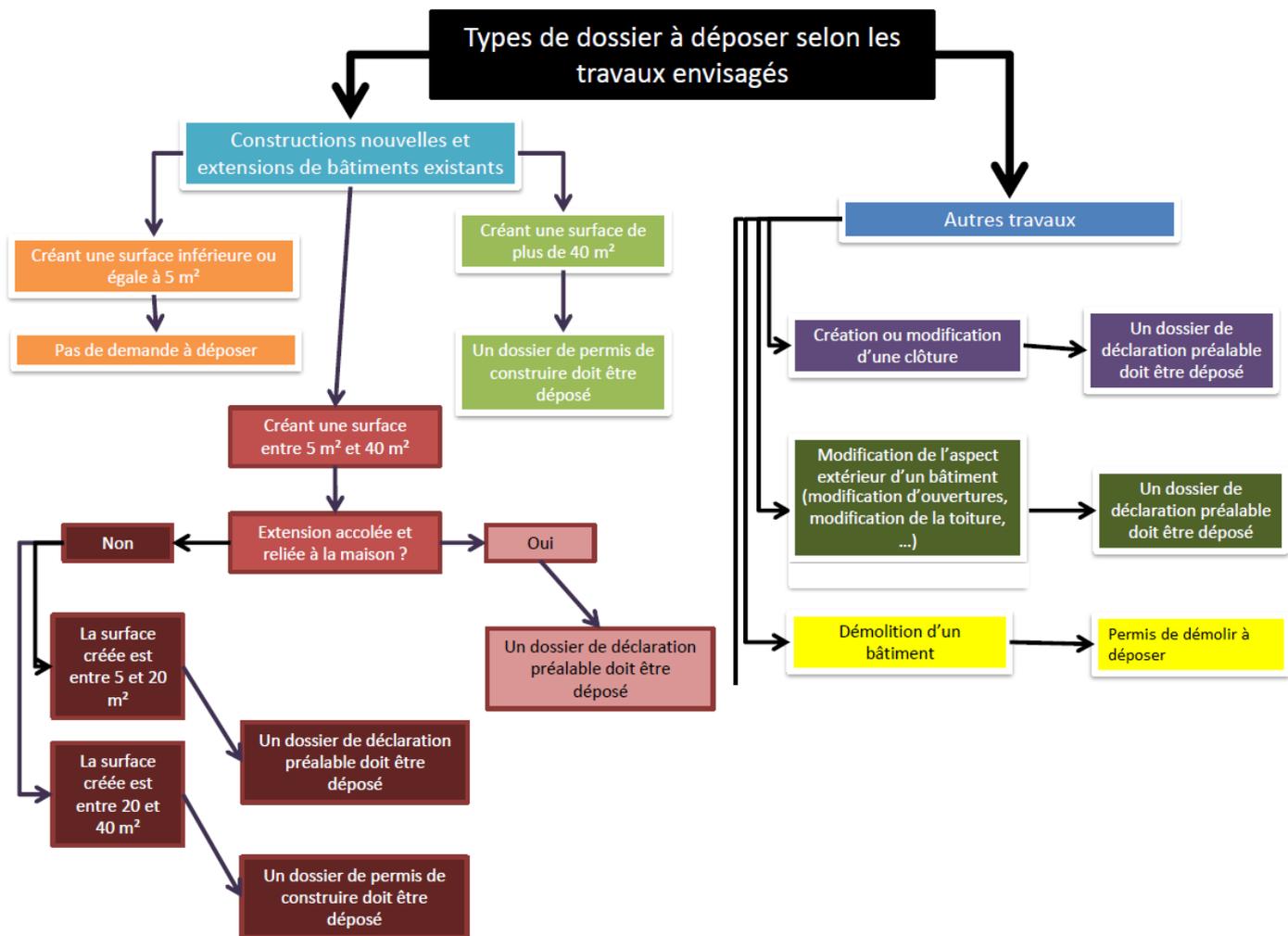


Réfection du socle de la croix au cimetière / Aire de retournement aux Attignours / Réseaux d'eau et réaménagement du Chemin des moines partie basse.

ABRIBUS

En partenariat avec la Région, la commune va procéder au remplacement des abribus existants.

VOS DEMARCHES D'URBANISME



LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Compte rendu de conseil municipal
Bulletin Communal
Autorisations d'urbanisme et de travaux
Avis d'enquêtes publiques
...

Vos propositions d'amélioration et d'informations à trouver seront les bienvenues. Une refonte du site est envisagée à moyen terme.

RECENSEMENT DES OISEAUX DETENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORLALE

A la suite de l'arrêté préfectoral de novembre 2020, en vue de la prévention de la grippe aviaire, il convient de déclarer en mairie ses oiseaux (dont les poules). Le formulaire est en ligne sur le site de la mairie.